

FORMATIONS 2017 Grille tarifaire



Inscrivez-vous jusqu'à un mois avant la date de la formation et bénéficiez de ***15%** de réduction sur le tarif indiqué.

Nos Tarifs

	Non adhérent	Adhérent	Hors Europe	Etudiant adhérent	Etudiant non adhérent
A	590€ TTC *500€ TTC	475€ TTC *400€ TTC	355€ TTC *300€ TTC	235€ TTC *200€ TTC	295€ TTC *250€ TTC
B	530€ TTC *450€ TTC	410€ TTC *350€ TTC	295€ TTC *250€ TTC	205€ TTC *175€ TTC	265€ TTC *225€ TTC
C	475€ TTC *400€ TTC	355€ TTC *300€ TTC	235€ TTC *200€ TTC	180€ TTC *150€ TTC	235€ TTC *200€ TTC

Tarifs

Formations

Validation

A	Formations de formateurs - Fondamentaux	25h
	Formation de formateurs - Renforcement	20h
B	Les instruments juridiques internationaux	20h
	Systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme	20h
	La place des victimes devant la Cour Pénale internationale	14h
C	La défense pénale internationale - Niveau 1	14h
	La défense pénale internationale - Niveau 2	14h

* Nos modules sont susceptibles de modifications ou d'annulation faute de participants en nombre suffisant



Bulletin d'inscription

Nom: Prénom:
Profession:
Barreau de:
Adresse:
.....
Téléphone: Portable:

Bulletin complété à retourner à
Avocats Sans Frontières France
par courrier, accompagné du règlement
au plus tard **10 jours** avant le début de
la formation

Guide pratique

- L'inscription préalable est obligatoire.
- Aucune inscription n'est traitée sans règlement.
- La réception de votre facture vaut confirmation de votre inscription.
- Toute annulation doit impérativement être notifiée par fax ou par mail à ASF France 10 jours ouvrables avant la formation (sauf cas de force majeure à justifier) pour libérer la place pour des confrères mis sur liste d'attente et par courtoisie pour les intervenants.
- En cas d'annulation plus de 10 jours ouvrables avant la formation, le règlement perçu sera intégralement remboursé. A défaut, aucun remboursement ne sera accordé. En cas de force majeure, dont la nature sera appréciée par la Direction d'ASF France, l'association pourra conserver, selon la décision prise, 30% du montant total à titre de dédommagement.
- L'émargement des listes de présence est obligatoire et conditionne la délivrance des attestations. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être délivrées sur simple déclaration de présence de votre part.
- Pour les avocats français, demandant une prise en charge de leurs frais par une OPCA (ex. FIFPL), les documents demandés par l'OPCA vous seront produits.
- Pour les stagiaires venant de l'étranger (hors Europe), il est expressément demandé d'effectuer la demande de visa le plus tôt possible pour, en cas de refus, libérer la place aux stagiaires en liste d'attente. Le refus de visa ne pourra être considéré comme un cas de force majeure.
- Les horaires des formations sont généralement : 9h-12h30 / 14h-17h30 (certaines formations s'achevant un samedi se termineront à 13h).
- Des recueils contenant les textes utilisés lors des formations vous seront distribués.
- N'oubliez pas d'amener un bloc note et un stylo.
- Nous demandons expressément aux participants de respecter les lieux dans lesquels se déroulent nos formations.

Je joins à ce bulletin un chèque de € à l'ordre d'ASF France.

Je joins à ce bulletin la preuve de mon règlement (virement ou transfert d'argent).

Fait à le

Cachet et signature